



SNUDI-FO 86
21 bis rue Arsène Orillard
86000 POITIERS

Poitiers, le 10 octobre 2025

Objet : demande de ré abondement de la liste complémentaire

Monsieur le Recteur,

En date du 8 septembre, notre syndicat SNUDI-FO86 s'est adressé à vous avec les autres syndicats SNUDI-FO de l'académie de Poitiers, afin de vous demander le ré abondement de la liste complémentaire du CRPE 2025.

Par courrier en date du 15 septembre, vous nous avez opposé une demande de non-recevoir qui ne peut nous satisfaire, ni nos collègues, sans porter préjudice à la réussite de nos élèves et le bon fonctionnement des services dont vous êtes comptable.

Le département de Vienne demeure en effet déficitaire en postes, et nous ne sommes que le 10 octobre !

Déjà des problématiques importantes de remplacement se font sentir dans plusieurs circonscriptions.

La situation de l'IME de Moulins de Sèvres-Anxaumont est symptomatique de ce problème !

Depuis la rentrée aucune solution n'a été trouvée afin de couvrir le poste vacant et donner un coordonnateur à la structure pédagogique de l'établissement. Doit-on comprendre que la réussite scolaire des élèves (en situation de handicap faut-il préciser !) placés dans cet établissement est moins importante que celle de d'autres élèves ?

La réglementation vous permet de réabonder la Liste Complémentaire afin de recruter des personnels ayant entamé un cursus pour devenir professeurs des écoles, prêts à être formés, et qui manifestent leur volonté de rejoindre l'Education Nationale pour relever les nombreux défis face à nous. Comment ne pas s'en réjouir ?

Il vous suffit pour cela de convoquer à nouveau le jury du CRPE pour allonger la Liste Complémentaire du CRPE 2025. En 2024 cette même Liste Complémentaire comptait 44 reçus. Pourquoi celle de 2025 est-elle si maigre avec seulement 10 reçus, alors même que le dernier reçu sur cette liste a une moyenne supérieure à 12/20 ? Le niveau des candidats ne peut pas être une excuse entendable. Cette erreur d'appréciation qui pèse actuellement sur le bon fonctionnement des écoles et des ESME peut heureusement encore être corrigée. Pourquoi écarter cette solution qui réglerait de nombreux problèmes ?

Ce recrutement supplémentaire pourrait permettre par ailleurs une amélioration du remplacement des enseignants absents pour l'année scolaire 2025-2026, et tout en permettant la tenue dans de bonnes conditions des formations inscrites au Plan Académique de Formation, et ainsi atteindre les objectifs que vous vous êtes fixé.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de ré abondement des Listes Complémentaires du CRPE de l'académie de Poitiers : nos écoles, nos établissements spécialisés... et nos élèves ont besoin d'eux.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur le Recteur, l'expression de notre parfaite considération.

Fabien Vasselin, secrétaire départementale SNUDI-FO86